



CENTRE HOSPITALIER NORD CARAIBE
BP 24 – 97221 LE CARBET
Service des Ressources Humaines - Concours
Tél : 0596 78 02 20 - Fax 0596 78 02 38

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS RESERVE SUR TITRE
POUR ACCEDER AU GRADE DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE DE CATEGORIE A

Publié sur le site internet de l'établissement

Texte(s) de référence(s) :

- Décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la Fonction Publique Hospitalière ;
- Décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 modifié, portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;
- Décret n° 2011-746 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels de rééducation de la Catégorie B de la Fonction Publique Hospitalière ;
- Décret n° 2017-1259 du 9 août 2017 portant dispositions statutaires relatives aux personnels de rééducation de catégorie A de la fonction publique hospitalière ;
- Décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la Fonction Publique Hospitalière ;
- Arrêté du 25 mars 2022 fixant les règles d'organisation des concours réservés sur titres pour l'accès à certains corps paramédicaux de la catégorie A de la Fonction Publique Hospitalière

Nombre de postes mis au concours : 1

Peuvent faire acte de candidature : les Masseurs-kinésithérapeutes de catégorie B titulaires de l'établissement justifiant au moins cinq ans de services publics effectifs souhaitant l'accès au grade de MassEUR-kinésithérapeute de catégorie A

Constitution du dossier de candidature :

- 1° Une copie des titres, diplômes et autres qualifications équivalentes dont le candidat est titulaire ;
- 2° Le formulaire de renseignement, annexé au présent avis, faisant état de l'identité du candidat, de son corps d'appartenance et de ses expériences professionnelles, complété ;
- 3° Un état des services, complété par l'Autorité Investie du Pouvoir de Nomination, dont relève le candidat, justifiant d'au moins cinq ans de services publics effectifs à la date de clôture des inscriptions et du corps dont il relève à cette date

Composition du Jury :

- 1° le Directeur de l'Établissement organisateur ou son représentant
- 2° Un Cadre de Santé désigné par le Directeur de l'Établissement organisateur
- 3° Un ou plusieurs fonctionnaires hospitaliers de Catégorie A désignés par le Directeur de l'Établissement organisateur

Nature des épreuves :

1ère phase : Examen des dossiers de candidature par le jury.

Le jury arrête la liste des candidats retenus pour participer à l'audition.

2ème phase : Audition des candidats retenus

L'audition ne peut être supérieure à 10 minutes et se déroule comme suit :

1/ Présentation d'une durée maximum de 5 minutes du parcours professionnel à partir du dossier de candidature transmis au jury ainsi que le cas échéant les formations professionnelles dont il a bénéficié

2/ Discussion avec le jury sur lesdits éléments présentés par le candidat.

A l'issue de l'audition, le jury établit par ordre alphabétique la liste d'aptitude des candidats déclarés admis au concours.

Date limite de dépôt des candidatures : 25 avril 2024

Date de l'audition : 15 mai 2024

Les dossiers de candidature doivent parvenir à :

**Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Nord Caraïbe - BP 24 - 97221 LE CARBET,
Au plus tard le 25 avril 2024, le cachet de la poste faisant foi.**

Fait au Carbet, le 26/03/2024

Le Directeur,

Guy ELISABETH

